

Le vendredi cent soixante dix huit
 le trent et un décembre à une heure de l'après midi le
 conseil municipal de la Commune de Corbiers assemblé en
 lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Desca
 maire pour la tenue de la session extraordinaire, estuite
 de la correction faite par M. le maire de la dite Commune
 en date du vingt quatre dernier, et en vertu de la Circulaire
 de Monsieur le Préfet du sept décembre dernier

M. le maire ayant fait l'appel de ses collègues
 appelés à cette fonction

Tous deux ont répondu à cet appel, et a été en
 conséquence à l'article 24 de la loi du 21 mars 1831 passé
 pour immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
 le sein du conseil municipal, M. Desca ayant obtenu
 la majorité du vote et désigné pour remplir ces fonctions

M. le maire ayant ensuite la parole a dit :

qu'il s'agissait de nommer en vertu de la circulaire précitée
 et dont il a donné lecture: de nommer un délégué pour
 faire partie de la commission chargée de procéder
 aux opérations préliminaires de la révision de listes
 électorales municipales et part. qui aura lieu l'année
 1879, et deux autres délégués qui feront adjoints avec
 l'un d'eux de cette commission, conformément au
 jugement de rectification:

il a été procédé à la nomination du premier
 délégué par voie de scrutin public, M. de Lafont a obtenu
 six voix - Toréat deux - Chassin 1 - Decompigne

Il a été nommé un
 M. Chassin de
 ont répondu
 à cet appel

87
 C

P. B
 D

1. A
 P. B
 C
 D
 D

bulletin blanc sur: ce deux bulletins D'après former
 dans voir au lieu d'usage conseiller appelé à l'appel
 ayant répondu à l'appel, il a été jugé par le conseil
 municipal, et principalement par Mr de la fontaine qui
 a réclamé que si étant nommé, que l'on retourne à
 un nouveau tour de scrutin: ce qui a eu lieu:

à l'instant et c'est ainsi M^r Charles Derain
 l'un des conseillers municipaux absents a qui prêté à
 l'usage les membres du conseil présents:

Le premier second tour de scrutin ayant eu lieu;
 M^r de Lasfonde a obtenu huit voix et a été proclamé
 délégué pour la révision de la liste électorale:

son autre tour de scrutin ayant eu lieu
 au lieu pour Monsieur Four autres délégués ajoutés
 M^r Charrier a obtenu huit voix, M^r Bouyer six
 et ont en conséquence été proclamés délégués aux mêmes fins:

Le premier scrutin verbal a été clos après
 lecture faite, les membres du conseil municipal ont mis
 quatre à l'exception de M^r Charles Derain qui a voté
 nul sur le savoir la faire:

quatre
 nul?
 Nul
 L. B.
 L. B.
 L. B.
 L. B.

M^r J. Lasfonde
 Charrier
 Bouyer
 M^r Charrier
 Bouyer
 M^r Derain
 M^r Campion
 M^r Daland
 M^r Four
 M^r Derain
 M^r Campion
 M^r Daland
 M^r Four